

Procédure envoi de diplômes par courrier à la demande de l'utilisateur

Cadre réglementaire : en application de la délibération du CA du 12 mars 2019, **tout envoi de diplômes par voie postale** (en France ou à l'étranger) à la demande des usagers qui ne peuvent pas venir retirer leur(s) diplôme(s) eux-mêmes en scolarité ou mandater quelqu'un pour le faire **est** :

- **payant pour les usagers** et
- **le paiement est à traiter exclusivement au moyen de l'application de paiement en ligne**

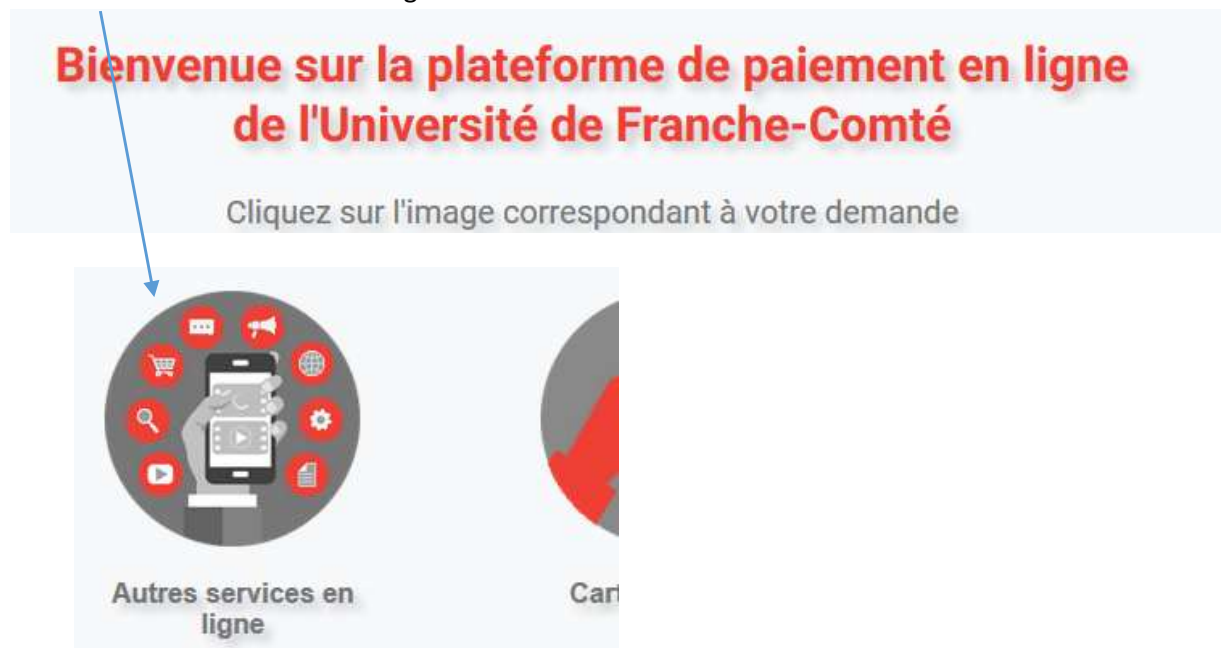
- 1) se connecter sur le site de l'université de Franche-Comté <http://www.univ-fcomte.fr/>



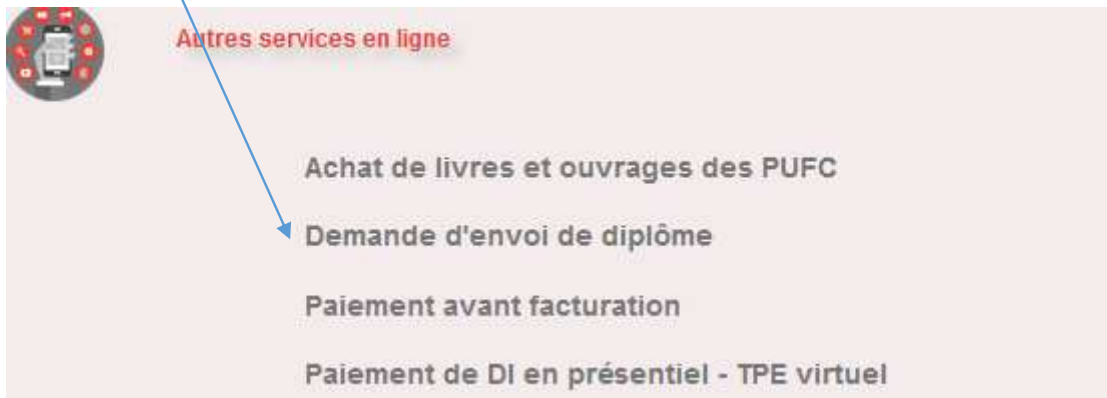
- 2) Descendre en bas de la page et sélectionner paiement en ligne



- 3) Sélectionner Autres services en ligne



4) Sélectionner demande d'envoi de diplôme



5) Suivre la procédure selon votre situation

